

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 3 octobre 2016 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences :
M. Claude Breault, maire
MME Nicole Beaulieu, conseillère # 3
Nadia Sheink, conseillère # 5
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Jean-Guy Beaulieu, conseiller # 2
Elzéar Lepage, conseiller # 6
Roger Dubé, conseiller # 4

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

230-16 **2. LÉCTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 24.1 Coalition Urgence rurale
- 24.2 Adoption du 1^{er} projet de règlement de zonage modifiant le règlement # 123-14
- 24.3 Arpentage terrain
- 24.4 Assurance pont rue du Quai
- 24.5 Chiens
- 24.6 Postes Canada
- 24.7 Paniers de Noël
- 24.8 Maison des Jeunes
- 24.9 Inventaire Bacs et tournée des détecteurs

Et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la session
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2016
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. État des activités de fonctionnement – Général, sécurité incendie, Parc Natur'Ailes
- 7. Consultation publique
- 8. Paiement 2^e tranche Sûreté du Québec
- 9. Formation – Ronde de sécurité
- 10. Employé aux chemins d'hiver
- 11. Programme PIC150
- 12. Chemins d'hiver – Rencontre annuelle le 4 octobre 2016
- 13. Soumission pour déneigement des stationnements
- 14. Programmation TECQ
- 15. Bacs recyclage et ordures
- 16. Pêche sur le lac
- 17. Administration du réseau d'aqueduc et d'égout - Bris
- 18. Lauréat Gala de l'entreprise
- 19. Renouvellement adhésion aux Fleurons du Québec pour 2017-2018-2019
- 20. Bingo Le Banquier
- 21. Revenus éoliens
- 22. Fabrique – Renouvellement espace publicitaire
- 23. Centre des Loisirs
- 24. Affaires nouvelles
Période de questions
- 25. Clôture de la séance

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

231-16 **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 SEPTEMBRE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2016 tel que présenté.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

232-16 4. **COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Employés	Total	<u>20 503.61\$</u>
Chèque # 11883 à 11938	Chèques de la liste des comptes du 08 septembre 2016	
Chèque # 11939 École secondaire VDL	Réso 226-16 Don Voyage Lieu historique	250.00
Chèque # 11940 Shaw Direct	Câble chalet-septembre	65.51
Chèque # 11941 Hydro-Québec	Électricité	2125.49
Chèque # 11942 Micheline Rodrigue	Conciergerie août (75, Principale)	624.23
Chèque # 11943 Chantal Corbin	Conciergerie septembre + fleurs (73, Principale)	250.00
Chèque # 11944 Marie-Noëlle Leclerc	Réso 331-15 Entretien Parc Natur'Ailes - septembre	100.00
Chèque # 11945 Hydro-Québec	Électricité	346.62
Chèque # 11946 Dery télécom	Téléphones (5)	266.98
Chèque # 11947 Revenu Québec	Remises septembre 2016 (eur)	2 343.71
Chèque # 11948 Revenu Canada	Remises septembre 2016 (eur)	437.85
	Total	<u>6 810.39\$</u>

COMPTES À PAYER

1. Aréo-Feu	Lampe Survivor led orange	459.90
2. Beaulieu Francine	Colloque ADMQ (Réso 193-16) et table des officiers	60.83
3. Beaulieu Berthier	Déplacements voirie	247.25
4. Breault Claude	Déplacements, Parc National, A.G. ADVL...	97.31
5. Breault Jonathan	Chargeur à batterie	143.74
6. Carrefour du camion	Filtreur, huile, tuyau...	440.63
7. Castonguay Nadia	Réso-196-16 Déplacement séminaire PG	60.20
8. CDC Hydraulique	Modifications camion incendie, Western	6037.34
9. Dickner	Poteau galvanisé, espaceur, meule...	362.54
10. Dubé Doris	Déplacements réseau, sablière, rondé de sécurité RDL...	188.22
11. Electronique Mercier	Réparation Paget chalet	51.34
12. Entreprises Bouchard	« Hose, fitting »	81.06
13. Equipement SMS	Toupie, lames...	3576.26
14. Établière Ghis-Ann	Camionnage	285.04
15. Excavation Régis Bérubé	Location pelle et camion pour abrasif	879.56
16. Excavation Jean-Guy Roy	Camionnage	1271.69
17. Extincteurs de la pointe	Vérifications des camions 2015-2016	767.03
18. Fontaine Normand	Entretien des jardinières septembre 2016 (2 semaines)	250.00
19. Formule Municipales FM	Registre des permis	90.89
20. FQM	Messagerie	206.04
21. Garage Windsor	Ventilateur, tuyaux...	562.17
22. Garage Eric Rioux	Ouvrage Dodge	114.52
23. Groupe Voyer	Station préfabriquée	5289.16
24. InnoTex	Nettoyage et réparation pantalons de pompier	113.02
25. Jacques B. Ouellet (Snap-On)	Outils	482.32
26. Les services Kopilab	Contrat Toshiba 1401 à 0.07870 et 11280 à 0.01310	296.67
27. La Boutique du plongeur	Analyse d'air accréditée	429.95
28. Lavoie Francis	Dépl. caserne, pratique et Gr. Lebel, achat aspirateur	175.93
29. Lepage Elzéar	Déplacement RJDT	40.00
30. Livre-tout	Messagerie	26.82
31. Macpek	Modification Western (lumières)	392.00
32. Matériaux du Lac	Nettoyants pour caserne, brosse acier, tubes...	154.69
33. Métal AP	Réparation Ford et camion hiver	1435.27
34. MR Boucher	Joint	199.48
35. MRC Témiscouata	Renouvellement anti-virus, redevances carrière-sablière	1828.58
36. Municipalité de Biencourt	Partage frais de déplacement Table des officiers	20.10
37. Nettoyeur Christine	Service septembre	68.99
38. Nortrax	Filtres à l'huile, tendeurs, goupilles, poulies...	1262.15
39. Pétroles JMB	Diesel 2471.7L x .81 (06-09) & 1307.6L à .84 (19-09)	3561.85
40. Pièces d'autos Rimouski	Antigels, alésoir, lunettes, antirouille...	1244.01
41. RJDT	Récyclage et ordures (8/10)	4665.10
42. Servitech	Tenue à jour	3202.55
43. Société Nationale de l'Est	Drapeaux du Québec (2)	105.16
44. Solutions Témis	Agendas(4), papier, encre	156.16
45. Spécialité Électriques RDL	Solénoïdes, interrupteur...	244.76
46. Wurth	« Spral wrap, rubber tie », lunettes...	338.22
	TOTAL COMPTES À PAYER	<u>41 966.50\$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseiller

5. **CORRESPONDANCE**

1. Reçu de la Caureq un chèque de 1151,40 \$ comme redistribution des excédents 2015-2016.
2. Courriel du MAMOT nous informant que dorénavant le site SESAM pour préparer notre budget ne sera plus fonctionnel.
3. Courriel du MDDELCC du 16 septembre nous informant que la date pour la formation des opérateurs en eaux usées a été reportée du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2018.
4. Camping Québec nous envoie la nouvelle attestation du camping Parc Natur'Ailes qui demeure 1 étoile.
5. Information que l'examen pratique des pompiers aura lieu le 23 octobre à Rivière-du-Loup et sera précédée d'une révision le 9 octobre prochain.
6. Lettre en copie conforme envoyée au MTQ de la part de Mme Marcelle Robichaud, concernant son pavé.
7. Lettre de Revenu Québec concernant les modifications au Programme de crédit de taxes foncières agricoles qui sera dorénavant administré par Revenu Québec, ...
8. Bulletin de la FQM – Projet d'entente entre la FQM, la SHQ et le ROHQ visant à encadrer le projet de restructuration du réseau des offices d'habitations municipaux, ...
9. La chambre de commerce de Témiscouata sollicite votre appui, ...
10. La FQM nous informe que le 28 septembre, le MAMOT a mis fin à son programme Fonds pour l'eau potable FEPTÉ qui avait vu le jour le 2 septembre dernier.
11. La FQM nous informe qu'elle étudie la possibilité avec l'ADMQ et l'ADGMRCQ de créer une coopérative d'informatique municipale. Son objectif sera d'offrir aux membres de la FQM des systèmes diversifiés et faciles à utiliser, ...
12. Information des affaires municipales à l'effet que maintenant c'est la Commission municipale qui recevra les plaintes en éthique et en déontologie plutôt que leur ministère.
13. Un communiqué de la SEPAQ annonçant des investissements de 2,2 M\$ dans le Parc national du Lac-Témiscouata.
14. Offre de service de la firme d'avocats Marceau Soucy Boudreau, pour une assistance téléphonique au coût de 400 \$/année.
15. Nouvelle réglementation sur les passages à niveau. D'ici le 27 novembre les municipalités devront échanger des renseignements sur la sécurité concernant les passages à niveau.
16. Reçu communiqué de la MRC en lien avec le tirage au sort pour terrains de villégiature en forêt publique au Témiscouata.

6. **ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – GÉNÉRAL, SÉCURITÉ INCENDIE ET PARC NATRU'AILES**

La directrice générale remet à chaque membre du conseil l'état des activités de fonctionnement général et par départements au 30 septembre 2016.

233-16 7. **CONSULTATION PUBLIQUE**

La Municipalité organise une consultation publique samedi le 15 octobre, inscription 8 h 30 et consultation de 9 h à 12 h.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au Resto chez Lelou de faire un prix pour servir de la soupe, de la lasagne et desserts, café, jus, ... pour environ 40 personnes le 15 octobre prochain (doivent fournir toute la vaisselle, nappe, ustensiles).

Et envoi des lettres d'invitation aux entreprises et fasse un envoi collectif à toute la population jeudi, le 6 octobre.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

234-16 8. **PAIEMENT 2^E TRANCHE – SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Facture de la Sûreté du Québec pour 2016 de 24 632 \$. La moitié payable le 30 juin et l'autre le 31 octobre.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles autorise le paiement à la Sûreté de la 2^e tranche au montant de 12 316 \$ en date du 31 octobre.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

235-16 9. **FORMATION – RONDE DE SÉCURITÉ**

À la Table des officiers du 21 septembre une formation a été présentée par FormaLourd.

Un groupe de 15 à 18 personnes sera formé à la MRC. Formation au coût de 600 \$ / pour le groupe + déplacement. Cette formation est de 4 heures théorique et de 2 heures de pratique (ronde).

Ce changement dans la loi le 20 novembre prochain comporte plus de responsabilités pour le conducteur, l'employeur. Amendes au conducteur, et à la l'employeur et pouvant aller jusqu'à la perte du droit d'exploiter des véhicules lourds.

La DG a demandé que Francis, Jonathan, Berthier, Doris et elle-même participent à cette formation.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise les 5 employés à participer à cette formation qui aura lieu à la MRC, probablement, d'ici le 20 novembre prochain.

Qu'elle rembourse les frais de déplacements et de repas sur présentation de pièces justificatives.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. **EMPLOYÉ AUX CHEMINS D'HIVER**

Ce point sera traité à la réunion du 7 novembre.

236-16 11. **PROGRAMME PIC150**

Le montant du fonds de développement local de la MRC qui est disponible présentement est 19 000\$ et non pas 31 500 \$. Il le sera qu'en avril 2017.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme à Développement économique Canada pour le projet # 40051152 du Pavillon du lac soumis au PIC150 que la part de la MRC sera de 19 000 \$ et que la part de la municipalité sera de 45 000 \$ tel que le financement ci-après.

Financement du projet au 03-10-2016	
Enveloppe locale de la MRC disponible présentement	19 000.00 \$
Prêt hypothécaire ou surplus accumulé	45 000.00 \$
Subvention PIC150 max. 50 %	64 000.00 \$
Total	128 000.00 \$

Et confirme que le Pavillon du lac portera le numéro civique 3 et le Parc Natur'Ailes le 5 rue du Quai.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

237-16 12. **CHEMINS D'HIVER – RENCONTRE ANNUELLE MTQ 4 OCTOBRE**

La rencontre annuelle du MTQ pour l'entretien d'hiver Saison 2016-2017 aura lieu mardi, le 4 octobre de 8 h à 12 h au Pavillon municipal, 14, Vieux Chemin.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le contremaître M. Berthier Beaulieu et le conducteur M. Doris Dubé à participer à cette rencontre annuelle le 4 octobre et rembourse les frais de déplacement et de repas.

Et le maire M. Claude Breault.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

238-16 13. SOUSSION POUR DÉNEIGEMENTS DES STATIONNEMENTS

Pour 2016 trois (3) soumissions reçues et ouvertes publiquement sont 9125-6230 Québec inc. Exc. Régis Bérubé 1575 \$ + taxes = 1810.86 \$, Les Cultures B.M. 1500 \$ + taxes = 1724.63 \$ et Excavation Jean-Guy Roy 1280 \$ + taxes = 1471.68 \$.

Le plus bas soumissionnaire est Excavation Jean-Guy Roy au montant de 1280 \$ + taxes = 1471.68 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne l'offre du plus bas soumissionnaire soit Excavation Jean-Guy Roy 1280 \$ + taxes = 1471.68 \$ pour le déneigement des stationnements des édifices situés au 73 et au 75, rue Principale et de l'entrée du côté est de la salle pour l'hiver 2016-2017 soit du début du mois de novembre jusqu'à la fin du mois d'avril payable en un seul versement à la fin de la saison.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

239-16 14. PROGRAMMATION TECQ

Dans notre 1^{ère} programmation :

1 ^{er} programmation - TECQ	Année Du 01-04-2015 au 31-03-2016	Année Du 01-04-2016 au 31-03-2017	Année Du 01-04-2017 au 31-03-2018	Année Du 01-04-2018 au 31-12-2018
Plan d'intervention (TECQ)	13 750 \$			
Trottoirs route 232 est (TECQ)	73 387 \$			
Asphalte Garage (TECQ)	25 000 \$			
Travaux sous-sol	25 000 \$			
Réfection rue du village - Beaulieu		75 000 \$		
Réfection rue du village - Lepage			75 000 \$	
Couvertures édifice municipaux – 73 et 75 Principale et planchers			65 000 \$	
Couvertures - Chalet				10 000 \$
TOTAL PAR ANNÉE	137 137 \$	75 000 \$	140 000 \$	10 000 \$

GRAND TOTAL DES TRAVAUX TECQ	362 137 \$
-------------------------------------	-------------------

De : pierre-luc.tremblay@mamot.gouv.qc.ca [mailto:pierre-luc.tremblay@mamot.gouv.qc.ca]

Envoyé : 28 juillet 2015 11:48

À : info@lacdesaigles.ca

Objet : RE: Lac-des-Aigles (13060) - Plan d'intervention et TECQ 14-18



Bonjour Mme Beaulieu,

La municipalité de Lac-des-Aigles devra nous présenter un nouveau plan d'intervention (PI) conforme au nouveau guide. Ce PI est admissible dans le programme de la TECQ 14-18 en priorité 2. Je vous invite donc à nous présenter une programmation révisée.

De plus, les travaux présentés en priorité 4 de votre programmation devront être limiter à 20% de la contribution gouvernementale. Advenant que votre PI approuvé par le MAMOT ne comporte aucuns travaux prioritaires sur les conduites, tous les projets de priorité 4 pourrait être réalisés. Sinon, les travaux jugés prioritaires au PI seront prioritaires aux travaux de priorité 4.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour davantage de précisions. Merci et bonne journée !

Pierre-Luc Tremblay ing. jr. | Direction des infrastructures - Québec
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
10, Pierre-Olivier-Chauveau, 2e étage, aile Chauveau | Québec (Québec) G1R 4J3
Tél. : 418 691-2005 poste 3854

Le 27 septembre 2016, ai rejoint M. Pierre-Luc Tremblay et comme notre PI n'est pas encore déposé ni transmis au MAMOT notre programmation de travaux ne peut contenir encore que 20 % de la contribution gouvernementale de 553 907 \$. Soit 112 137 \$ (PI à 13 750 \$, trottoirs à 73 387 \$ et asphalte garages 25 000 \$).

Quand le PI sera approuvé et qu'il ne comportera aucuns travaux sur les réseaux alors nous referons une programmation comme la 1^{er} ou en la modifiant.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ne modifie sa programmation que lorsque le Plan d'intervention sera accepté par le MAMOT.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

240-16 15. **BACS RECYCLAGE ET ORDURE**

Incendie le 10 mars dans la nuit du garage de Jacques Morin- perte totale. Les bacs ont disparu ou ont brûlé ?

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles écrive une lettre à M. Jacques Morin lui demandant pour récupérer les bacs à ordures et à recyclage qui avaient été mis à son garage.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

241-16 16. **PÊCHE SUR LE LAC**

1^{er} Bonjour Mme Michaud,

Les élus me demandent de vérifier, il y a un tournoi de pêche sur le lac des aigles organisé par un organisme en janvier, et ils utilisent le bâtiment municipal du kiosque à la plage sur le terrain de la municipalité, est-ce que s'il arrive quelque chose, la municipalité est assurée ?

L'organisme devra vous fournir une preuve assurance comme quoi ils sont couverts pour cet activité que l'on fournira à la MMQ

2^e Bonjour Mme Michaud,

Ce n'est pas un organisme c'est une association de personnes bénévoles qui s'occupent de faire ensemençer le lac et c'est la seule activité de pêche sur glace qu'ils font.

La municipalité pourrait organiser cette activité avec l'aide de ces bénévoles, alors serions-nous assurés?

Voici la réponse d'assureur pour activité de Pêche sur le Lac- Si organisé par la Municipalité et que c'est des bénévoles que vous parrainé alors couvert.

La Responsabilité civile s'applique. Le mot **bénévole** faisant partie de la définition du mot assuré. Est également assuré : tout **travailleur bénévole**, mais uniquement dans l'exercice de fonctions se rattachant aux activités assurées.

3^e Comme discuté par téléphone, voici des informations sur la gestion des activités sur couvert de glace. Ces informations vous permettront de bien planifier vos pratiques.

En plus des pièces jointes à cet envoi, on trouve aussi des liens vers plus d'information à l'adresse suivante, en bas de la page : <http://www.apsam.com/site.asp?page=themes&nid=694>

La méthode proposée par la CSST dans son guide Gestion des champs de glace (voir pièce jointe) peut se résumer comme suit :

- Choix d'une personne responsable de l'aménagement du champ de glace et formation de cette personne sur les pratiques sécuritaires ;
- Ébauche d'un plan d'échantillonnage et d'aménagement en prenant en compte les contraintes naturelles du site (zone de courant, haut-fond, etc.) ;
- Prise régulière d'échantillons avec tenue de registre ;
- Délimitation de la zone sécuritaire aux moyens de balises et affichage d'un avis aux points d'entrée de la zone ;
- Prise d'échantillons supplémentaires si des événements climatiques importants ont lieu ;
- Établissement d'un plan d'urgence en collaboration avec les services d'urgence concernés.

Pour éviter que des personnes croient à tort que la zone est sécuritaire en tout temps, ajoutons :

- Sensibilisation et information aux participants et à la population sur la période pendant laquelle la zone est supervisée et sur les conseils de sécurité entourant l'utilisation du champ de glace aménagé.

Pour mesurer l'épaisseur effective d'un échantillon de glace :

- Retirer un bloc de glace à l'aide d'une scie à chaîne ou creuser un large trou à l'aide d'une tarière ;
- Mesurer chaque couche différente de glace ;
- Attribuer 100 % de la valeur aux couches de glace noire (eau gelée sans présence d'air) ;
- Attribuer 50 % de la valeur aux couches de glace blanche (neige congelée, glace altérée, etc.) ;
- Attribuer 0 % à toutes les couches situées au-dessus d'une couche d'eau liquide ;
- Additionner les valeurs pour obtenir une épaisseur totale effective ;
- Se reporter au tableau de la page 21 du guide pour connaître les charges que peut supporter la glace et la distance minimale entre elles ;
- Tenir un registre des opérations de mesures de la capacité portante et des travaux sur la glace.

Pour terminer, nous vous invitons à visionner notre Webinaire sur la sécurité des glissades sur neige, des patinoires et des activités sur plans d'eau gelés via notre site Web au www.mutuellemmq.com dans la section accès membre/formations/webinaires MMQ/ Sécurité des glissades sur neige, des patinoires et des activités sur plans d'eau gelés où vous trouverez une panoplie d'informations sur le sujet.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à me contacter ! Salutations sincères, Peggy Powers, Conseillère en gestion des risques – Sports et loisirs La Mutuelle des municipalités du Québec

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate M. Berthier Beaulieu, contremaître comme responsable de l'aménagement du champ de glace et le forme sur les pratiques sécuritaires sur les champs de glace et mandate aussi le conseiller M. Elzéar Lepage comme représentant municipal pour l'organisation d'une journée de pêche sur glace en janvier avec l'aide des bénévoles de l'association de l'ensemencement en respect de toutes les consignes de nos assurances (périmètre, prise de mesures de l'épaisseur de la glace, tenue d'un registre,...).

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

17. ADMINISTRATION DU RÉSEAU D'AQUÉDUC ET D'ÉGOUT – BRIS

Dans notre règlement # 38 de Juin 1978 sur l'administration et l'opération du réseau municipal d'aqueduc, d'égout sanitaire et de protection contre l'incendie,

À l'article 8, il est écrit « Les raccordements entre le maître-tuyau et toute propriété privée, seront à la charge de l'usager du service, et il devra en rembourser le coût à la corporation ; la corporation fera ces travaux seulement pour la partie comprise entre le maître-tuyau et la ligne de division du terrain de la rue et celle de la propriété privés »

Et l'article 13 « Tout propriétaire doit s'assurer que la tête de la boîte de service en bordure de sa propriété demeure, en tout temps, dégagée et accessible, ... Il est formellement défendu d'enterrer ladite valve ou boîte de service d'aqueduc ».

L'article 14 – Maintien en bon ordre « Sans préjudice aux autres dispositions de ce présent règlement, et aux droits de la corporation de faire exécuter les travaux aux frais du contribuables en défaut, tout usager qui négligera de tenir en bon ordre les tuyaux de service de son établissement, commet une infraction et est passible des pénalités édictées ci-après, le tout sans préjudice à toute réclamation possible de la part de la corporation pour dommages causés au réseau public »

L'article 19 « Chaque contribuable devra tenir constamment ses raccordements privés en bon ordre et sera responsable de tout dommage, ...

À défaut de se conformer le conseil pourra faire réparer son raccordement aux frais de ce dernier, »

** Le règlement ne parle pas de la situation lorsque des bris sur les terrains privés nécessitent du creusage pour réparer un tuyau du réseau sous le pavé ou l'asphalte, et de qui déboursera pour la réparation du terrain, pavé ou asphalte après les travaux?*

Des informations seront prises auprès de d'autres municipalités.

242-16 18. LAURÉAT GALA DE L'ENTREPRISE

Lors du Gala de l'entreprise du Témiscouata du 17 septembre dernier, la Coopérative forestière Haut Plan Vert a été nommé lauréate comme « Entreprise de production agricole et de production forestière ».

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite la Coopérative forestière Haut Plan Vert pour l'obtention de ce lauréat et les encourage à poursuivre dans la même voie.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

243-16 19. RENOUVELLEMENT ADHÉSION AUX FLEURONS DU QUÉBEC 2017-2019

Notre adhésion aux Fleurons est à renouveler pour 2017-2019 au coût de 768 \$ /3ans + taxes.
Il faut se rappeler que toutes les municipalités du Témiscouata y font partie.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion aux Fleurons pour leur 12^e Édition 2017-2019 au coût de 768 \$ + taxes.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

244-16 20. BINGO DU BANQUIER

La Maison des Jeunes organise une activité de financement soit Le Bingo du Banquier, samedi le 26 novembre prochain à 19 h 30 et demande la salle gratuitement ainsi qu'un envoi collectif et une commandite en argent pour leur prix du gros lot final.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le prêt de la salle et l'envoi collectif comme commandite à la Maison des Jeunes pour leur Bingo du 26 novembre prochain et fournisse une aide monétaire de 200 \$.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

21. REVENUS ÉOLIENS

Une séance d'information organisée par Énergie Éolienne du Bas-Saint-Laurent aura lieu jeudi, le 13 octobre sur les projets de parcs éoliens en phase de construction pour le bénéfice des actionnaires municipaux, elle aura lieu à Cacouna au 425, de l'Église.

245-16 22. FABRIQUE – RENOUVELLEMENT ESPACE PUBLICITAIRE

Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son espace publicitaire pour le Parc Natur'Ailes dans le feuillet paroissial au coût de 100 \$ espace simple.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

246-16 23. CENTRE DES LOISIRS

Lettre des Loisirs demandant le déboursé de la 2^e tranche de l'aide pour 2016 soit 10 000 \$.

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise la directrice générale à faire le chèque du déboursé de l'aide de 10 000 \$ aux Loisirs correspondant à la 2^e tranche budgétisée pour 2016 (02-70190-951), aussitôt que le nouveau conseil d'administration sera nommé après leur assemblée générale.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

24. AFFAIRES NOUVELLES

24.1 COALITION URGENCE RURALE

Demande d'adhésion au coût de 100 \$
Non retenue.

247-16

24.2 ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT # 140-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #123-14

Considérant que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de ladite loi ;

Considérant que le conseil désire modifier son Règlement de zonage # 123-14;

Considérant que le conseil croit que les contraintes imposées aux bâtiments accessoires à usage résidentiel ne répondent pas aux besoins des citoyens de la municipalité ;

Considérant que le conseil croit que les superficies maximales pour lesdits bâtiments pourraient être augmentées selon le modèle de la Municipalité de Biencourt ;

Considérant que le présent projet de règlement a pour but d'amender le Règlement de zonage numéro 123-14 pour modifier l'article 7.4 relatif aux bâtiments accessoires desservant un usage résidentiel ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 8 septembre 2016 ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le présent 1er projet de règlement # 140-16 modifiant le règlement de zonage # 123-14 comme suit :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 : Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule : « Règlement # 140-16 modifiant le règlement de zonage # 123-14 afin d'adapter aux besoins des citoyens les normes concernant l'implantation des bâtiments accessoires à usage résidentiel sur le territoire de la municipalité ».

ARTICLE 3 : Territoire assujetti

Le présent règlement s'applique sur la totalité du territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles

ARTICLE 4 : Personnes assujetties

Toute personne morale de droit public ou de droit privé et toute personne physique est assujettie au présent règlement. Le gouvernement du Québec, ses ministres et les mandataires de l'État québécois sont soumis à son application suivant les dispositions de l'article 2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, chapitre A-19.1).

ARTICLE 5 : Validité

Le conseil adopte le présent règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, alinéa par alinéa, paragraphe par paragraphe, sous-paragraphe par sous-paragraphe, de manière à ce que, si un chapitre, un article, un alinéa, un paragraphe ou un sous-paragraphe de ce règlement était ou devait être un jour déclaré nul, toute autre disposition de ce règlement demeure en vigueur.

ARTICLE 6 : Modification au règlement de zonage, nature des bâtiments accessoires autorisés

6.1 L'article 7.4 du règlement de zonage numéro 123-14 est modifié en remplaçant le texte du premier paragraphe du premier alinéa par le suivant :

- 1° Nature des bâtiments accessoires autorisés :
 - a. Garages ;
 - b. Remises ;
 - c. Gazebos ;
 - d. Serres ;
 - e. Abris d'auto ;
 - f. Abris pour animaux conformes au Chapitre 13.

6.2 L'article 7.4 du règlement de zonage numéro 123-14 est modifié en remplaçant le texte du troisième paragraphe du premier alinéa par le suivant :

- 3° Hauteur, nombre et superficie du bâtiment accessoire :
- a. La hauteur maximale d'un bâtiment accessoire est celle prescrite pour le bâtiment principal ;
 - b. La superficie et le nombre de bâtiments accessoires sont calculés proportionnellement à la superficie du terrain de la manière suivante :
 - i. Terrain dont la superficie est égale ou inférieure à 1500 mètres carrés :
 1. Un maximum de trois bâtiments accessoires est autorisé par terrain ;
 2. La superficie au sol maximale totale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires est de 100 mètres carrés ;
 - ii. Terrain dont la superficie est supérieure à 1500 mètres carrés et inférieure à 3000 mètres carrés :
 1. Un maximum de trois bâtiments accessoires est autorisé par terrain ;
 2. La superficie au sol maximale totale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires est de 115 mètres carrés ;
 - iii. Terrain dont la superficie est égale ou supérieure à 3000 mètres carrés :
 1. Un maximum de quatre bâtiments accessoires est autorisé par terrain ;
 2. La superficie au sol maximale totale autorisée pour l'ensemble des bâtiments accessoires est de 150 mètres carrés.

ARTICLE 7 : Dispositions finales

Le présent règlement entre vigueur selon la Loi

Et que la consultation publique sur ce 1^{er} projet de règlement soit fixée à lundi 7 novembre 19 h à la salle du conseil.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

248-16

24.3 ARPENTAGE TERRAIN

Lettre de M. Michel Tsiminos nous demandant pour faire l'achat d'une partie de notre terrain vis-à-vis sa propriété du 29, rue Principale afin de pouvoir construire une maison.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate la firme d'arpenteur Asselin & Asselin pour faire l'arpentage de la partie de terrain à lui vendre et de la faire lotir.

Avant de procéder vérifier avec notre inspecteur le fait que M. Tsiminos est bel et bien au courant de toute la procédure et des coûts.

Que tous les frais d'arpentage, de lotissement, de transfert de propriété et de demande de dérogation mineure à venir soient à la charge de l'acheteur M. Michel Tsiminos.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

249-16

24.4 ASSURANCE PONT RUE DU QUAI

Nos assurances demandent une prime de 58 \$ pour assurer le pont en dommages directs pour une valeur de 100 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de couvrir le pont de la rue du Quai pour une assurance en dommages directs pour une valeur du pont estimée à 100 000 \$ et accepte de payer la prime de 58 \$.

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

- 250-16 24.5 **CHIENS**
Plainte au sujet du chien sur la propriété du 66, rue Principale propriété de M. Vianney Dubé (chien à son fils Maxime).
Plusieurs événements ont été rapportés concernant ce chien, non attaché,...
- Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink***
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles écrive une lettre portant plainte contre le chien et le non-respect des règlements municipaux, lettre adressée à la Sûreté du Québec, copie conforme à M. Vianney Dubé (enregistrée) et à M. Roger Dubé.
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 251-16 24.6 **POSTES CANADA**
Demande d'appui du Syndicat. Non retenue.
- 251-16 24.7 **PANIERS DE NOËL**
Lettre reçue du Comité des paniers de Noël demandant un don pour acheter des denrées périssables pour les paniers.
Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 100 \$ au Comité des paniers de Noël pour l'achat de denrées périssables.
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 252-16 24.8 **MAISON DES JEUNES**
Demande de M. Roger Dubé conseiller et représentant municipal sur le conseil d'administration de la Maison des Jeunes concernant les frais de reddition de leur firme comptable.
Il est proposé par la conseillère Madame Nicole Beaulieu
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de demander à notre firme comptable le coût qu'elle chargerait pour faire la reddition de compte de la Maison des Jeunes, qui est assurée sur la police d'assurance municipale et pour laquelle la municipalité a délégué un conseiller en la personne de M. Roger Dubé.
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 253-16 24.9 **INVENTAIRE DES BACS ET TOURNÉE DES DÉTECTEURS**
Depuis 2013 aucune tournée des détecteurs n'a été effectuée.
Le contremaître aimerait qu'en même temps que de faire cette tournée un inventaire des bacs à ordures et à recyclage de toutes les propriétés soi fait.
Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate M. Doris Dubé pour effectuer cette année la tournée des détecteurs et pour prendre un inventaire de tous les bacs à ordures et à recyclage de chacune des propriétés.
Qu'un envoi collectif soit fait à la population les avisant que cette tournée sera faite à la fin novembre début décembre.
Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- PÉRIODE DE QUESTIONS**
Aucune question
- 254-16 25. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**
À 21 h 35, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur Claude Breault, maire.
Adopté.
Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Claude Breault
Maire

Francine Beaulieu
Directrice générale